

COMMUNE DE FLÉRÉ LA RIVIÈRE

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2023

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

ORDRE DU JOUR :

1. Demande subvention Fonds Vert 2023 :

Le Conseil Municipal décide d'inscrire les travaux de remplacement des anciennes lampes du centre-bourg et du lotissement des Bornais au titre des travaux éligibles pour le Fonds Vert 2023. Un devis a été demandé à la société INÉO. Il approuve le montant estimatif du projet ainsi que le plan de financement :

2. Redevance assainissement 2023 :

Les tarifs concernant la part communale de la redevance assainissement ont été modifiés pour l'année 2023.

3. Révision du classement sonore de la départementale 943 :

Le Conseil approuve la proposition d'arrêté du Préfet, portant révision du classement sonore des infrastructures des transports terrestres dans le département de l'Indre. Pour la commune de Fléré, concernée par la départementale 943 classée en 3 catégories :

- Catégorie 4 : en agglomération
- Catégorie 3 : d'un côté, de la limite département 37 jusqu'à l'entrée agglo
- Catégorie 3 : de l'autre côté, sortie agglo jusqu'à Chatillon

4. Demande de subventions 2023 :

Le Conseil décide d'allouer une subvention au Campus des métiers et de l'Artisanat de Joué les Tours pour 2 enfants de la commune scolarisés en apprentissage dans cet établissement ainsi qu'au club de judo handisport de Chatillon sur Indre, pour l'organisation de la coupe JC Paulin en juin 2023.

5. Modifications budgétaires :

Le Conseil Municipal donne son accord pour effectuer les virements de crédits en section de fonctionnement sur l'exercice 2022, pour le paiement du F.P.I.C.

6. Questions diverses :

- Le conseil décide d'ouvrir la pêche au plan d'eau du samedi 8 juillet au dimanche 3 septembre.
- M. le Maire donne lecture du courrier de M. Fabien Nivet, concernant le chemin des Brodières. Le conseil propose de demander des devis à diverses entreprises (Logis, Thibault et Crépin) afin de connaître le coût pour procéder à un réempierrement.

Michel BRAUD,

Maire

